

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée

---



COMMUNE DE REAUMUR

---

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 12 octobre 2020

Convocations envoyées le mardi 6 octobre 2020.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 13

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Madame Karine TURQUAND est désignée Secrétaire de Séance.



Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020.



**N° 2020-63 : SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée – Rapport annuel 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 2 pouvoirs :

☞ PREND ACTE du rapport annuel 2019 de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

### **N° 2020-64 : Familles Rurales – Attribution d’une subvention pour l’année 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 15 dont 2 pouvoirs :

☞ DECIDE d’octroyer une subvention d’un montant de 3 000 € pour l’année 2020 à l’association Familles Rurales de Réaumur.

☞ CHARGE Madame le Maire d’inscrire cette dépense au budget principal 2020.

### **N° 2020-65 : Réaménagement du centre-bourg (secteur 3) – Demande de subvention au titre du Fonds « Pays de la Loire relance investissement communal »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 15 dont 2 pouvoirs :

☞ ADOPTE le projet de travaux de réaménagement du centre-bourg secteur 3 estimé à 378 702,50 €.

☞ APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

☞ CHARGE Madame le Maire d’effectuer les démarches nécessaires afin d’obtenir l’aide de 75 000 € du Conseil Régional au titre du Fonds « Pays de la Loire relance investissement communal ».

### **N° 2020-66 : Salle Ferchault – Salle Jeanne d’Arc – Salle Sports et Loisirs : tarifs location réveillon de la Saint Sylvestre 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 15 dont 2 pouvoirs :

☞ DECIDE de fixer les tarifs suivants :

Pour la salle Ferchault :

#### **Repas avec utilisation de la cuisine et de la vaisselle**

0 à 150 personnes 320,00 €

150 à 300 personnes 550,00 €

#### **Buffet froid sans vaisselle ni accès à la cuisine**

0 à 150 personnes 200,00 €

150 à 300 personnes 450,00 €

Pour la salle Jeanne d’Arc :

Location (Commune - Paroisse) 150,00 €

Location (Hors commune) 200,00 €

Pour la salle Sports et Loisirs :

Location (Commune - Paroisse) 100,00 €

Location (Hors commune) 140,00 €

☞ DECIDE que, pour les 3 salles, une caution de 500 € sera demandée lors du règlement du solde de location.

**N° 2020-67 : Salle Ferchault – Salle Jeanne d’Arc – Salle Sports et Loisirs : tarifs location année 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 2 pouvoirs :

☞ ACCEPTE les tarifs suivants pour l'année 2021, comme suit :

**LOCATIONS SALLE FERCHAULT**

	<u>Commune</u>	<u>Hors commune</u>
Concours de belote-loto	100,00 €	100,00 €
Repas avec utilisation de la cuisine et de la vaisselle	200,00 €	270,00 €
Buffet froid sans vaisselle ni accès à la cuisine	170,00 €	240,00 €
Mariage	340,00 €	340,00 €
Vin d'honneur	100,00 €	110,00 €
Verre de l'amitié sépulture (1/2 journée)	70,00 €	70,00 €
Vin d'honneur pour mariage	140,00 €	160,00 €

**A noter :**

1 - Pour les particuliers souhaitant préparer la salle la veille de la manifestation, un forfait de **35 €** leur sera demandé.

2 - Pour une réservation sur deux jours, le tarif appliqué pour le 2<sup>ème</sup> jour sera identique à celui du « **buffet froid** ».

**LOCATIONS SALLE JEANNE D'ARC**

<b>Pour toutes les associations Réaumuroises</b>	
Manifestations à but lucratif	170,00 €
Manifestations à but non lucratif	Gratuit
<b>Pour les associations extérieures</b>	
Manifestations à but lucratif	200,00 €
Manifestations à but non lucratif	140,00 €
Vin d'honneur, concours de belote	100,00 €
Verre de l'amitié sépulture (1/2 journée)	70,00 €
Buffet froid	170,00 €

## LOCATIONS SALLE SPORTS ET LOISIRS

Location	<u>Commune</u>	<u>Hors commune</u>
Jusqu'à 40 personnes	70,00 €	100,00 €

### **A noter :**

En cas d'extension de la salle avec un Tivoli pour les habitants de la commune, le tarif de location de la Salle Sports et Loisirs en vigueur sera de **100 €**. La location du Tivoli reste à la charge du loueur.

☞ DECIDE que, pour les 3 salles, les habitants des villages suivants (le Lay, la Limouzinière, la Grêlerie, le Grand-bois, la Citardière, la Godinière, la Couraizière et le Pont Auger) bénéficieront des tarifs « Commune ».

☞ DECIDE que, pour les 3 salles, une caution de 500 € sera demandée lors du règlement du solde de location.

### **N° 2020-68 : Personnel communal – Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription à un contrat groupe d'assurance des risques statutaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 2 pouvoirs :

☞ DONNE habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel.

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

★ ★ ★ ★ ★

Madame le Maire lève la séance à 23h00.

★ ★ ★ ★ ★

**Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.**

Vu le 13 octobre 2020,  
par Madame le Maire,  
Céline REVEAU

